



éviter les huissiers dans l'exécution de leur menace

Par **chance22**, le **07/07/2014** à **17:58**

bonjour, étant surendetté suis à plusieurs épreuves de ma vie et malgré une activité encore salariée en cdi, j'ai tenté la négociation avec les créanciers, avec la Banque de France mais en vain ; du coup, les huissiers me contactent et me menacent de saisie ; que faire ? où trouver un organisme qui me donnerait l'opportunité de regrouper mes emprunts ? existe-t-il un moyen de saisir un juge (j'ai déjà téléphoné à un tribunal, on m'a répondu que le juge de proximité ne pouvait rien pour moi ; alors que la Caisse d'épargne m'avait dit que je pouvais demander un rdv. pour demander des diminutions de mensualité ;;; help ! je suis une personne honnête et sincère, si l'on me saisie ma voiture (que je n'ai pas fini de payer !) je perdrai également mon travail et ce sera la fin pour moi ; à 47 ans c'est dure car j'ai toujours travaillé et payé mes charges , aujourd'hui je me retrouve en difficultés car je travaille à mi temps faute de santé : j'ai en effet fait un burn out suite à trop de travail et de soucis personnels mais je continue d'enseigner car j'ai toujours payé mes dettes, du moins jusqu'à aujourd'hui ; merci à vous de me guider car sinon je me ferai saisir ma voiture et mes biens

Par **domat**, le **13/07/2014** à **13:49**

bjr,
vous pouvez faire une procédure de surendettement.
vous pouvez également demander à un juge de vous accorder un délai de grâce pour payer vos dettes (maxi 2 ans) en application de l'article 1244-1 du code civil.
cdt